

COMPTE RENDU DE LA REUNION **du CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018**

Ordre du jour : CR du conseil d'école du 14 juin, CR de la commission du personnel du 2 juillet, le points sur les travaux trottoirs du bourg et site de la maison communale et travaux complémentaires, réflexion sur le transfert de la voirie à Dinan Agglomération, adhésion au groupement de commande pour le PATA, acquisition de matériel pour l'école, RGPD : présentation des modalités d'accompagnement du CGD, questions diverses.

CR du CONSEIL D'ECOLE du 14 JUIN

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2017/2018 a eu lieu le 14 juin à Plesder.

Cela a été l'occasion de faire le point sur les projets de classes et le bilan pédagogique de l'année, ainsi que sur les travaux réalisés par les 2 municipalités (traçage de jeux de cour aux Champs-Géraux et achat de petit matériel à Plesder).

Il a été aussi question de la répartition des effectifs à la rentrée de septembre et de rappeler le retour à la semaine de 4 jours d'école. De ce fait, les horaires vont changer (8 H 30 – 11 H 50 / 13 H 10 – 16 H

aux Champs-Géraux) et les TAP sont supprimés. Autre nouveauté, la navette du car partira de Plesder le matin et des Champs-Géraux le soir.

Concernant les effectifs, ils sont en baisse (121 élèves prévus sur le RPI), baisse due à un nombre élevé de départs au collège qui n'est pas compensé par les arrivées. Nous espérons que cette baisse n'aura pas de conséquence.

Catherine DEMAY, directrice et enseignante de CM, ainsi que Patricia GAYIC, enseignante des maternelles quittent notre école. Elles seront remplacées par Marion ZIEGLER (directrice et enseignante de CM) et par Marion LELIEVRE (enseignante de CE2 et CM1). Emile BORDERIEUX, prendra quant à elle cette année les enfants de maternelle moyenne et grande section. A Plesder il n'y a pas de changement (Mme GUEGAN en maternelle (TPS, PS et MS), Mme DESERT en GS et CP et Mme HERY en CE1 et CE2).

Un pot de départs / arrivées a été organisé le 3 juillet avec remise de fleurs et coffrets gourmands de produits locaux.

CR de la COMMISSION DU PERSONNEL du 2 JUILLET

L'admission récente de Jean-Yves DEFREVAL à la retraite pour invalidité avec effet rétroactif au 15/12/2017 entraîne la vacance de son poste.

Le contrat CAE de Alain BUAN est terminé depuis le 11 juin et les possibilités de CAE sont très limitées.

Le retour à la semaine de 4 jours (plus d'école le mercredi matin et suppression des TAP) nécessite une réorganisation du service scolaire.

Le CDD de Marion DENISOT depuis le 4 septembre 2017 (17 H /semaine de classe) s'achève le 6 juillet 2018.

Les agents du service scolaire qui étaient impactés par la réforme des rythmes scolaires mise en place depuis la rentrée 2014 ont été rencontrés ; ils retrouveront leur emploi du temps d'avant.

Marion DENISOT aura un nouveau CDD dans un premier temps et son emploi du temps sera mutualisé entre le service scolaire et le service voirie (24 H par semaine de classe). Selon son souhait, elle ne sera pas présente pendant les vacances scolaires pour pouvoir continuer à travailler en centre de loisirs.

Pour compenser le manque de personnel au service voirie, il sera fait appel à l'association STEREDEN pour des travaux d'entretien.

Le Comité Technique Départemental du CDG devra être saisi pour le devenir du poste à 30 H occupé précédemment par Mr DEFREVAL.

LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Trottoirs du bourg : les travaux d'enrobé des trottoirs du bourg ont été confiés à l'entreprise COLAS.

Une erreur est apparue sur le nombre mètres de bordurettes (supplément : 336 € TTC).

Le conseil décide de réaliser le revêtement devant le lot N° 23 du lotissement de la Châtaigneraie pour 528.48 € TTC.

Un supplément de 918.48 € TTC sera dû à l'entreprise COLAS.

Aménagement du site de la maison communale

L'orage du 9 juin dernier a révélé qu'il est nécessaire de capter les eaux pluviales sur le site. Le conseil décide de faire réaliser les travaux (drains, aco drains, canalisations, grilles) par l'entreprise COLAS qui a le marché, pour un montant de 5 200 €.

D'autre part, il faut également prévoir des dalles en enrobé pour les espaces rack vélos, bancs et table de pique-nique qui vont être achetés. Montant : 1 800 €.

La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données est un droit fondamental et chacun a droit au respect de sa vie privée.

Considérant que la Commune et Dinan Agglomération peuvent disposer, dans le cadre de la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif du CDG22, de la mise à disposition d'informaticiens et agents qualifiés en matière de protection et sécurisation des données

Le conseil municipal :

➡ désigne le CDG22, délégué à la protection des données de la commune et Mireille INCREDULE comme référente

➡ donne délégation à Monsieur le Maire, ainsi qu'à Mr le Président de Dinan Agglomération pour effectuer toutes les opérations nécessaires d'une part, à la désignation du délégué à la protection des données auprès du CDG22 et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et d'autre part, à la réalisation des missions du délégué à la protection des données.

QUESTIONS DIVERSES

FPIC : c'est le droit commun que le conseil communautaire a décidé d'adopter. La commune percevra cette année 24 678 €, soit 1 912 € de plus que l'an dernier.

Contrat-groupe assurance statutaire - mise en concurrence : l'échéance du contrat actuel est au 31 décembre 2019. Le CDG prépare la prochaine consultation de mise en concurrence et propose à la commune de se joindre à la procédure. Le conseil accepte.

Motion de soutien au Comité de bassin Loire Bretagne : le conseil municipal apporte son soutien au Comité de Bassin Loire Bretagne et valide la motion prise lors de sa séance plénière du 26 avril 2018 :
Gestion décentralisée des politiques de gestion de l'eau par l'Agence de l'Eau

Maintien de la capacité d'intervention de l'agence Loire Bretagne au 11^{ème} programme pluriannuel et participation aux assises de l'eau
Contestation de l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat

Le point sur l'avancée du PLUi : Sandrine JUHEL fait un rapide compte rendu. Les réunions sont nombreuses car le PLUi a des impacts dans beaucoup de domaines.

Au niveau de l'Agglomération, les dernières réunions ont été l'occasion de présenter le Plan de Déplacements Communautaires, ainsi que le Plan Local de l'Habitat. Les études avancent mais laissent entrevoir toute la difficulté d'établir un PLUi à l'échelle de 64 communes. Dans tous les cas, les projets défendus ne manquent pas d'ambition mais soulèvent la question des financements.

Au niveau de notre commune, notre rencontre avec le service urbanisme nous a permis de transcrire sur la carte les différents points soulevés lors de la commission urbanisme, de matérialiser les projets. Dans l'ensemble, le zonage ne va pas tellement évoluer car récent. Seule la surface constructible va varier.

Les conseils municipaux seront amenés à valider d'ici fin octobre l'avancée du PLUi. Il faudra donc prévoir en amont une réunion de la commission urbanisme courant septembre.

DIA : le titulaire du droit de préemption est le Président de Dinan Agglomération, suivant l'avis de la commune. Dinan Agglomération a renoncé au droit de préemption sur la vente d'une propriété située à Fautrel.